

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 février 2016 - 9 h 00 – Point 3 -



Délibération n° 1

L'an deux mille seize, le cinq février, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 29-01-2016

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY (jusqu'au point 3).

Mme Annie HUGUES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Travaux sur le réseau d'eau dans le cadre du schéma directeur d'eau potable, financement de l'opération, avenant au contrat de maîtrise d'œuvre, signature du marché pour les travaux

Pierre Michel expose : neuf entreprises ont répondu à l'appel à concurrence préparé par le bureau Hydrétudes et qui concerne les travaux indispensables à la poursuite du schéma directeur d'eau potable. Les plis ont été ouverts par la commission d'appel d'offre le 2 février 2016. Il propose de retenir l'offre de 31 427 € HT de l'entreprise Aubéry Hydrétudes propose l'avenant n° 1 au contrat initial, autorisé par la délibération du 18 avril 2014, du marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 22 393 € HT concernant la réalisation du schéma directeur d'eau potable. L'objet de cet avenant est la modification de la rémunération du maître d'œuvre. La mairie a souhaité profiter des travaux de remplacement des vannes de sectionnement pour remplacer un tronçon de canalisation entre la source de l'Estang, qui alimente la totalité du réseau d'eau potable distribuée sur la commune, et le 1^{er} brise charge. Ces travaux indispensables à la salubrité et sécurité du réseau nécessitent une mission de maîtrise d'œuvre spécifique non prévue dans la mission initiale. Le montant de la plus-value est de 2 000 € HT –conception du projet, montage du dossier de consultation, analyse des offres, suivi des travaux, règlement des comptes. Cela complète la délibération du 18 juin 2015 qui avait déjà approuvé ce montant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le montant total de l'opération

	Total HT	TVA	Total TTC
Maîtrise d'œuvre	24 393,00 €	4 878,60 €	29 271,60 €
Compteurs de distribution	14 140,00 €	2 828,00 €	16 968,00 €
Compteur d'adduction et pause de vannes de sectionnement	31 427,00 €	6 285,40 €	37 712,40 €
Total	69 960,00 €	13 992,00 €	83 952,00 €

Approuve le plan de financement suivant :

Autofinancement 20 %	13 992,00 €
Département Agence de l'eau 80 %	55 968,00 €
Subvention déjà attribuée	20 000,00 €
Subvention demandée	35 968,00 €

Demande au département et à l'agence de l'eau de financer à hauteur de 80 % du montant prévisionnel de l'opération. Actuellement seule l'agence de l'eau a attribué une subvention de 20 000 €, le conseil municipal demande donc au département et à l'agence de l'eau de compléter leur aide et d'attribuer une subvention de 35 968 €

Demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de ces subventions supplémentaires

Autorise la maire à signer l'acte d'engagement avec la société Aubéry pour 31 427 € HT

Autorise la maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec Hydrétudes pour 2 000 € HT

Cette délibération complète celle du 18 juin 2015 comme l'a demandé la préfecture par un courrier daté du 4 septembre 2015.

VOTE : Pour : 12 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12 Nombre de membres présents : 12 Nombre de suffrages exprimés : 12

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 11.02.2016

Reçu en Préfecture le : 11.02.2016

Publié le : 11.02.2016





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 février 2016 - 9 h 00 – Point 6 -

Délibération n° 2



L'an deux mille seize, le cinq février, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 29-01-2016

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY (jusqu'au point 3).

Mme Annie HUGUES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Accessibilité des établissements recevant du public –
élaboration de l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP)

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public (ERP), pour tous les types de handicaps. Compte-tenu des difficultés rencontrées pour atteindre cet objectif au 1^{er} janvier 2015, l'ordonnance du 26 septembre 2014 instaure les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), permettant à la collectivité de planifier ses travaux sur plusieurs périodes.

Madame Olivier, Maire, rappelle que, par délibération du 3 août 2015, la commune a engagé les démarches afin de répondre aux exigences réglementaires, en conventionnant avec le centre de gestion des Hautes-Alpes (CDG05), A ce titre le CDG 05 a réalisé trois dossiers de demande de dérogations (cimetière, église, tour carrée) déjà envoyés à la DDT et l'ensemble des diagnostics accessibilité des bâtiments de la commune (y compris celui de la poste) afin de pouvoir élaborer l'Ad'AP et planifier les travaux.

L'Ad'Ap proposé porte sur les douze établissements communaux et sur une durée de trois ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

D'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune tel que figurant dans l'annexe à la présente délibération et se résumant ainsi :

Année 1 2016 : salle du grand pré, salle polyvalente, base de loisirs, gendarmerie

Année 2 2017 : Camping municipal, WC public du camping, école, salle Saint-Arey

Année 3 2018 : Mairie, écomusée, aire de jeux, maison médicale

De prévoir chaque année au budget primitif les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité

2016 : 40 375,00 € ; 2017 : 28 649,00 € ; 2018 : 39 373,50 €

De donner tous pouvoirs au maire pour signer tout document, accomplir toute formalité nécessaire au dépôt et règlement de ce dossier auprès des services de l'Etat.

VOTE : Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 11 - Nombre de suffrages exprimés : 11

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 8.03.2016

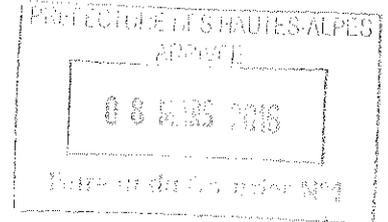
Reçu en Préfecture le : 8.03.2016

Publié le : 9.03.2016





CDG 05
Service Conseil et Assistance
1 rue des Marronniers
Immeuble « Les Fauvettes II »
05000 GAP
Conseil.assistance@cdg05.fr
Tél. Mobile Coordinatrice projet : 07 88 16 23 34
Tél. Standard CDG : 04 92 53 29 10



N° rapport : 2015-969

Lieu d'intervention :
ROSANS (05310)

Notice Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'aP)

TABLE DES MATIERES

1.	LE SITE ETUDIE	3
2.	PATRIMOINE CONCERNE PAR L'AD'AP – (POINT 5.1 DU CERFA 15246*01)	3
3.	LISTING DES TRAVAUX A REALISER PAR ANNEE - (POINTS 5.2 ET 5.3.1 DU CERFA 15246*01)	4
	3.1. TRAVAUX A REALISER ANNEE 1 : 2016.....	4
	3.1 TRAVAUX A REALISER ANNEE 2 : 2017.....	9
	3.2 TRAVAUX A REALISER ANNEE 3 : 2018.....	13
4.	SYNTHESE FINANCIERE PAR ANNEE - (POINT 5.3.2 DU CERFA 15246*01)	16
5.	SYNTHESE DES DEROGATIONS A SOLLICITER - (POINT 5.5 DU CERFA 15246*01)	17

1. LE SITE ETUDIE

Exploitant (Maître d'ouvrage)	Coordonnées de l'exploitant
Commune de : ROSANS Madame le Maire : Josy OLIVIER	MAIRIE Place Raymond Hugues 05150 ROSANS Tél. : 04.92.66.60.14
Diagnostic réalisé et rapport rédigé par :	
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES HAUTES-ALPES 1 rue des Marronniers – Immeuble « Les Fauvettes II » 05000 GAP Diagnostiqueur accessibilité : Adeline SBLANDANO Tél. 04 92 53 29 10 / Fax. 04 92 53 29 11	

2. PATRIMOINE CONCERNE PAR L'AD'AP – (Point 5.1 du CERFA 15246*01)

Catégorie ERP	Type ERP	IOP ou ERP concerné
5 ^{ème} catégorie	W	Mairie
IOP		Aire de jeux
IOP		Camping municipal
5 ^{ème} catégorie	R	Ecole
IOP		WC camping
5 ^{ème} catégorie	W	Gendarmerie
5 ^{ème} catégorie	Y	Ecomusée
5 ^{ème} catégorie	L	Salle polyvalente
5 ^{ème} catégorie	L	Salle St Arey
IOP		Base de loisirs
5 ^{ème} catégorie	L	Le grand pré
5 ^{ème} catégorie	U	Maison médicale
Dérogations demandées		
5 ^{ème} catégorie	L	Salle St Arey
5 ^{ème} catégorie	Y	Ecomusée

3. LISTING DES TRAVAUX A REALISER PAR ANNEE - (Points 5.2 et 5.3.1 du CERFA 15246*01)

3.1. Travaux à réaliser année 1 : 2016

FICHE	DESIGNATION	Bâtiments concernés
6.1	CHEMINEMENTS EXTERIEURS ET SORTIES	GENDARMERIE
6.1 GENERALITES	■ Bandes de guidage de la place de stationnement jusqu'à l'entrée du bâtiment	
6.2	PLACES DE STATIONNEMENT	
6.2 CARACTERISTIQUES	■ Marquage au sol à faire	
6.2 CARACTERISTIQUES	■ Panneau vertical à poser	
6.4	CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES	
6.4 GENERALITES	■ Remplacement et modification du sens d'ouverture d'une porte	
6.4 ESCALIERS	■ Suppression de marches	
6.4 ESCALIERS	■ Création de palier et d'escalier	
6.4 ESCALIERS	■ Installation d'un monte personne	
6.9	DISPOSITIFS D'ACCUEIL, EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE	
6.9 ACCUEIL	■ Création d'un bureau polyvalent PMR permettant l'usage en position « debout » et « assis »	
6.10	SANITAIRES	
6.10 GENERALITES	■ Création d'un sanitaire adapté	
6.10 AMENAGEMENTS	■ Mise en place d'un dispositif permettant de refermer la porte	
6.10 AMENAGEMENTS	■ WC à remplacer par un WC dont la hauteur de cuvette est comprise entre 0.45 m et 0.50 m	
6.10 AMENAGEMENTS	■ Pose d'un lave-mains accessible dans le WC	
6.10 AMENAGEMENTS	■ Mise en place d'une barre d'appui latérale conforme (une partie horizontale et une partie oblique)	
6.10 ACCESSOIRES	■ Mise en place d'un porte-savon	
6.10 ACCESSOIRES	■ Mise en place d'une poubelle murale	
6.10 ACCESSOIRES	■ Mise en place d'un sèche-mains	

6.10 ACCESSOIRES	■ Mise en place d'un miroir	
6.10 ACCESSOIRES	■ Mise en place d'un porte-papier toilette	
6.12	INFORMATION ET SIGNALISATION	
6.12 INTERIEURS	■ Afficher le nom des bureaux sur les portes	
6.12 INTERIEURS	■ Mise en place d'un panneau indiquant la présence d'une boucle à induction magnétique à l'accueil	
6.12 INTERIEURS	■ Pose de pictogrammes pour les sanitaires	

FICHE	DESIGNATION	Bâtiments concernés
6.1	CHEMINEMENTS EXTERIEURS ET SORTIES	LE GRAND PRE
6.1 GENERALITES	☑ Bandes de guidage de la place de stationnement jusqu'à l'entrée du bâtiment	
6.1 SEUILS ET RESSAUTS	☑ Tapis à remplacer	
6.1 SEUILS ET RESSAUTS	☑ ≥ 4 cm à traiter par reprise d'enrobé	
6.1 ESCALIERS	☑ Marches à traiter par une rampe	
6.2	PLACES DE STATIONNEMENT	
6.2 CARACTERISTIQUES	☑ Marquage au sol à faire et panneau vertical à poser	
6.5	CIRCULATION INTERIEURES VERTICALES	
6.5 ESCALIERS	☑ Mains courantes de chaque côté à poser	
6.5 ESCALIERS	☑ Appel à la vigilance en partie haute à poser	
6.5 ESCALIERS	☑ Peinture contrastée à faire pour les premières et dernières contremarches	
6.5 ESCALIERS	☑ Mise en place de nez de marches de couleurs contrastées et non glissants	
6.8	PORTES, PORTIQUES ET SAS	
6.8 PORTES	☑ Remplacement de la porte un vantail pour obtenir un passage utile de 0.77 m	
6.9	DISPOSITIFS D'ACCUEIL, EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE	
6.9 ACCUEIL	☑ Aménagement du bureau par la pose d'une tablette permettant l'usage en position « debout » et « assis »	
6.10	SANITAIRES	
6.10 GENERALITES	☑ Création d'un sanitaire adapté	
6.10 AMENAGEMENTS	☑ Mise en place d'un dispositif permettant de refermer la porte	
6.10 AMENAGEMENTS	☑ WC à remplacer par un WC dont la hauteur de cuvette est comprise entre 0.45 m et 0.50 m	
6.10 AMENAGEMENTS	☑ Pose d'un lave-mains accessible dans le WC	
6.10 AMENAGEMENTS	☑ Mise en place d'une barre d'appui latérale conforme (une partie horizontale et une partie oblique)	
6.10 ACCESSOIRES	☑ Mise en place d'un porte-savon	
6.10 ACCESSOIRES	☑ Mise en place d'une poubelle murale	
6.10 ACCESSOIRES	☑ Mise en place d'un sèche-mains	
6.10 ACCESSOIRES	☑ Mise en place d'un miroir	
6.10 ACCESSOIRES	☑ Mise en place d'un porte-papier toilette	
6.12	INFORMATION ET SIGNALISATION	
6.12 INTERIEURS	☑ Pose de pictogrammes pour les sanitaires	

FICHE	DESIGNATION	Bâtiments concernés
6.1	CHEMINEMENTS EXTERIEURS ET SORTIES	SALLE POLYVALENTE
6.1 GENERALITES	■ Bandes de guidage de la place de stationnement jusqu'à l'entrée du bâtiment	
6.2	PLACES DE STATIONNEMENT	
6.2 CARACTERISTIQUES	■ Marquage au sol à faire	
6.2 CARACTERISTIQUES	■ Panneau vertical à poser	
6.8	PORTES, PORTIQUES ET SAS	
6.8 PORTES	■ Remplacement de la porte un vantail pour obtenir un passage utile de 0.77 m	
6.10	SANITAIRES	
6.10 GENERALITES	■ Création d'un sanitaire adapté	
6.10 AMENAGEMENTS	■ Mise en place d'un dispositif permettant de refermer la porte	
6.10 AMENAGEMENTS	■ WC à remplacer par un WC dont la hauteur de cuvette est comprise entre 0.45 m et 0.50 m	
6.10 AMENAGEMENTS	■ Pose d'un lave-mains accessible dans le WC	
6.10 AMENAGEMENTS	■ Mise en place d'une barre d'appui latérale conforme (une partie horizontale et une partie oblique)	
6.10 AMENAGEMENTS	■ Dépose d'urinoir	
6.10 ACCESSOIRES	■ Mise en place d'un porte-savon	
6.10 ACCESSOIRES	■ Mise en place d'une poubelle murale	
6.10 ACCESSOIRES	■ Mise en place d'un sèche-mains	
6.10 ACCESSOIRES	■ Mise en place d'un miroir	
6.10 ACCESSOIRES	■ Mise en place d'un porte-papier toilette	
6.12	INFORMATION ET SIGNALISATION	
6.12 INTERIEURS	■ Pose de pictogrammes pour les sanitaires	

FICHE	DESIGNATION	Bâtiments concernés
6.2	PLACES DE STATIONNEMENT	BASE DE LOISIRS
6.2 CARACTERISTIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Marquage au sol à faire 	
6.9	DISPOSITIFS D'ACCUEIL, EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE	
6.9 ACCUEIL	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aménagement du bureau par la pose d'une tablette permettant l'usage en position « debout » et « assis » 	
6.10	SANITAIRES	
6.10 AMENAGEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place d'un dispositif permettant de refermer la porte 	
6.10 AMENAGEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> ■ WC à remplacer par un WC dont la hauteur de cuvette est comprise entre 0.45 m et 0.50 m 	
6.10 AMENAGEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pose d'un lave-mains accessible dans le WC 	
6.10 AMENAGEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place d'une barre d'appui latérale conforme (une partie horizontale et une partie oblique) 	
6.10 ACCESSOIRES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place d'un porte-savon 	
6.10 ACCESSOIRES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place d'une poubelle murale 	
6.10 ACCESSOIRES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place d'un sèche-mains 	
6.10 ACCESSOIRES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place d'un miroir 	
6.10 ACCESSOIRES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place d'un porte-papier toilette 	
6.12	INFORMATION ET SIGNALISATION	
6.12 EXTERIEURS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indiquer la buvette 	
6.12 INTERIEURS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pose de pictogrammes pour les sanitaires 	

3.1 Travaux à réaliser année 2 : 2017

FICHE	DESIGNATION	Bâtiments concernés
6.1	CHEMINEMENTS EXTERIEURS ET SORTIES	CAMPING MUNICIPAL
6.1 GENERALITES	■ Bandes de guidage de la place de stationnement jusqu'à l'entrée du bâtiment	
6.2	PLACES DE STATIONNEMENT	
6.2 CARACTERISTIQUES	■ Marquage au sol à faire	
6.2 CARACTERISTIQUES	■ Panneau vertical à poser	
6.9	DISPOSITIFS D'ACCUEIL, EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE	
6.9 ACCUEIL	■ Aménagement du bureau par la pose d'une tablette permettant l'usage en position « debout » et « assis »	
6.10	SANITAIRES	
6.10 AMENAGEMENTS	■ Remplacement de la barre d'appui par une barre conforme (une partie horizontale et une partie oblique) <i>Déjà chiffrés dans le rapport N°808</i>	
6.10 AMENAGEMENTS	■ Remplacement du lavabo existant par un lave-mains accessible Déjà chiffrés dans le rapport N°808	
6.10 AMENAGEMENTS	■ Mise en place d'un dispositif permettant de refermer la porte <i>Déjà chiffrés dans le rapport N°808</i>	
6.10 AMENAGEMENTS	■ Abaisser un urinoir afin d'en avoir à différentes hauteurs <i>Déjà chiffrés dans le rapport N°808</i>	

FICHE	DESIGNATION	Bâtiments concernés
6.1	CHEMINEMENTS EXTERIEURS ET SORTIES	ECOLE
6.1 GENERALITES	■ Bandes de guidage de la place de stationnement jusqu'à l'entrée du bâtiment	
6.1 ESCALIERS	■ Appel à la vigilance en partie haute à poser	
6.1 ESCALIERS	■ Peinture contrastée à faire pour les premières et dernières contremarches	
6.1 ESCALIERS	■ Mise en place de nez de marches de couleurs contrastées et non glissants	
6.1 ESCALIERS	■ Mains courantes à poser	
6.1 ESCALIERS	■ Installation d'un monte personne	
6.2	PLACES DE STATIONNEMENT	
6.2 CARACTERISTIQUES	■ Marquage au sol à faire.	
6.2 CARACTERISTIQUES	■ Panneau vertical à poser	
6.3	ACCES AU(X) BATIMENTS, ETABLISSEMENT ET LOCAUX..	
6.3 COMMUNICATION	■ Pose d'un visiophone à l'entrée côté portail	
6.4	CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES	
6.4 SEUILS ET RESSAUTS	■ ≤ 4 cm à traiter par rampe.	
6.5	CIRCULATION INTERIEURES VERTICALES	
6.5 ESCALIERS	■ Mains courantes à poser	
6.5 ESCALIERS	■ Appel à la vigilance en partie haute à poser	
6.5 ESCALIERS	■ Peinture contrastée à faire pour les premières et dernières contremarches	
6.5 ESCALIERS	■ Mise en place de nez de marches de couleurs contrastée et non glissants	
6.8	PORTES, PORTIQUES ET SAS	
6.8 PORTES	■ Remplacement de la porte un vantail pour obtenir un passage utile de 0.77 m	
6.10	SANITAIRES	
6.10 GENERALITES	■ Création d'un sanitaire adapté	
6.10 AMENAGEMENTS	■ Mise en place d'un dispositif permettant de refermer la porte	
6.10 AMENAGEMENTS	■ WC à remplacer par un WC dont la hauteur de cuvette est comprise entre 0.45 m et 0.50 m	
6.10 AMENAGEMENTS	■ Pose d'un lave-mains accessible dans le WC	
6.10 AMENAGEMENTS	■ Mise en place d'une barre d'appui latérale conforme (une partie horizontale et une partie oblique)	

6.10 ACCESSOIRES	■ Mise en place d'un porte-savon	ECOLE Suite
6.10 ACCESSOIRES	■ Mise en place d'une poubelle murale	
6.10 ACCESSOIRES	■ Mise en place d'un sèche-mains	
6.10 ACCESSOIRES	■ Mise en place d'un miroir	
6.10 ACCESSOIRES	■ Mise en place d'un porte-papier toilette	
6.12	INFORMATION ET SIGNALISATION	
6.12 EXTERIEURS	■ Afficher le nom du bâtiment en façade	
6.12 EXTERIEURS	■ Indiquer l'entrée principale	
6.12 INTERIEURS	■ Afficher le nom des bureaux sur les portes	
6.12 INTERIEURS	■ Pose de pictogrammes pour les sanitaires	

FICHE	DESIGNATION	Bâtiments concernés
6.1	CHEMINEMENTS EXTERIEURS ET SORTIES	SALLE ST AREY
6.1 SEUILS ET RESSAUTS	■ ≥ 4 cm à traiter par rampe	
6.8	PORTES, PORTIQUES ET SAS	
6.8 PORTES	■ Remplacement de la porte un vantail pour obtenir un passage utile de 0.77 m	
6.8 PORTES	■ Remplacement de la porte deux vantaux pour obtenir un passage utile d'un vantail de 0.77 m	
6.12	INFORMATION ET SIGNALISATION	
6.12 INTERIEURS	■ Pose de pictogrammes pour les sanitaires	

FICHE	DESIGNATION	Bâtiments concernés
6.1	CHEMINEMENTS EXTERIEURS ET SORTIES	WC CAMPING
6.1 GENERALITES	■ Mise en place d'une bande de guidage au sol allant de la place de stationnement à l'entrée du bâtiment	
6.1 CHEMINEMENT	■ Pente à reprendre	
6.2	PLACES DE STATIONNEMENT	
6.2 CARACTERISTIQUES	■ Marquage au sol à faire	
6.2 CARACTERISTIQUES	■ Panneau vertical à poser	
6.8	PORTES, PORTIQUES ET SAS	
6.8 PORTES	■ Groom à régler	
6.10	SANITAIRES	
6.10 AMENAGEMENTS	■ Modification de plomberie	
6.10 AMENAGEMENTS	■ Modifications électriques	
6.10 AMENAGEMENTS	■ Mise en place d'un dispositif permettant de refermer la porte	
6.10 AMENAGEMENTS	■ WC à déplacer afin d'obtenir un usage latéral de 0.80 m x 1.30 m	
6.10 AMENAGEMENTS	■ Remplacement du lavabo par un lave-mains pour le rendre accessible	
6.10 AMENAGEMENTS	■ Mise en place d'une barre d'appui latérale conforme (une partie horizontale et une partie oblique)	
6.10 ACCESSOIRES	■ Mise en place d'un porte-savon	
6.10 ACCESSOIRES	■ Mise en place d'une poubelle murale	
6.10 ACCESSOIRES	■ Mise en place d'un sèche-mains	
6.10 ACCESSOIRES	■ Mise en place d'un miroir	
6.10 ACCESSOIRES	■ Mise en place d'un porte-papier toilette	
6.12	INFORMATION ET SIGNALISATION	
6.12 INTERIEURS	■ Pose de pictogrammes pour les sanitaires	

3.2 Travaux à réaliser année 3 : 2018

FICHE	DESIGNATION	Bâtiments concernés
6.1	CHEMINEMENTS EXTERIEURS ET SORTIES	MAISON MEDICALE
6.1 GENERALITES	■ Bandes de guidage de la place de stationnement jusqu'à l'entrée du bâtiment	
6.1 SEUILS ET RESSAUS	■ ≥ 4 cm à traiter par rampe	
6.2	PLACES DE STATIONNEMENT	
6.2 CARACTERISTIQUES	■ Marquage au sol à faire	
6.2 CARACTERISTIQUES	■ Panneau vertical à poser	
6.3	ACCES AU(X) BATIMENTS, ETABLISSEMENT ET LOCAUX..	
6.3 COMMUNICATION	■ Mise en place d'un visiophone	
6.4	CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES	
6.4 GENERALITES	■ Déplacement de cloison maçonnée y compris travaux de réfection	
6.4 SEUILS ET RESSAUS	■ ≥ 4 cm à traiter par rampe	
6.8	PORTES, PORTIQUES ET SAS	
6.8 PORTES	■ Remplacement de la porte un vantail pour obtenir un passage utile de 0.77 m	
6.10	SANITAIRES	
6.10 GENERALITES	■ Création d'un sanitaire adapté	
6.10 AMENAGEMENTS	■ Mise en place d'un dispositif permettant de refermer la porte	
6.10 AMENAGEMENTS	■ WC à remplacer par un WC dont la hauteur de cuvette est comprise entre 0.45 m et 0.50 m	
6.10 AMENAGEMENTS	■ Pose d'un lave-mains accessible dans le WC	
6.10 AMENAGEMENTS	■ Mise en place d'une barre d'appui latérale conforme (une partie horizontale et une partie oblique)	
6.10 ACCESSOIRES	■ Mise en place d'un porte-savon	
6.10 ACCESSOIRES	■ Mise en place d'une poubelle murale	
6.10 ACCESSOIRES	■ Mise en place d'un sèche-mains	
6.10 ACCESSOIRES	■ Mise en place d'un miroir	
6.10 ACCESSOIRES	■ Mise en place d'un porte-papier toilette	
6.12	INFORMATION ET SIGNALISATION	
6.12 INTERIEURS	■ Pose de pictogrammes pour les sanitaires	

FICHE	DESIGNATION	Bâtiments concernés
6.1	CHEMINEMENTS EXTERIEURS ET SORTIES	MAIRIE
6.1 GENERALITES	■ Mise en place d'une bande de guidage au sol allant de la place de stationnement jusqu'à l'entrée de la Mairie.	
6.1 ESCALIERS	■ Mains courantes de chaque côté à poser	
6.1 ESCALIERS	■ Appel à la vigilance en partie haute à poser	
6.1 ESCALIERS	■ Peinture contrastée à faire pour les premières et dernières contremarches	
6.1 ESCALIERS	■ Mise en place de nez de marches de couleurs contrastées et non glissants	
6.2	PLACES DE STATIONNEMENT	
6.2 CARACTERISTIQUES	■ Marquage au sol à faire	
6.3	ACCES AU(X) BATIMENTS, ETABLISSEMENT ET LOCAUX.	
6.3 COMMUNICATION	■ Mise en place d'un visiophone.	
6.9	DISPOSITIFS D'ACCUEIL, EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE	
6.9 ACCUEIL	■ Mise en place d'un dispositif de sonorisation équipé d'une boucle magnétique	
6.12	INFORMATION ET SIGNALISATION	
6.12 INTERIEURS	■ Mise en place d'un pictogramme à l'accueil indiquant la présence d'une boucle d'induction magnétique.	
6.12 INTERIEURS	■ Pose de pictogrammes « PRIVE » pour les sanitaires	

FICHE	DESIGNATION	Bâtiments concernés
6.1	CHEMINEMENTS EXTERIEURS ET SORTIES	AIRE DE JEUX
6.1 GENERALITES	■ Bandes de guidage de la place de stationnement jusqu'à l'entrée du bâtiment	
6.1 GENERALITES	■ Reprise de la rampe d'accès.	
6.1 CHEMINEMENT	■ Sol brut : terre	
6.2	PLACES DE STATIONNEMENT	
6.2 CARACTERISTIQUES	■ Marquage au sol à faire	
6.2 CARACTERISTIQUES	■ Panneau vertical à poser	
6.12	INFORMATION ET SIGNALISATION	
6.12 EXTERIEURS	■ L'entrée de l'aire de jeux est à signaler.	
6.12 INTERIEURS	■ Pose de pictogrammes pour les sanitaires	

FICHE	DESIGNATION	Bâtiments concernés
6.1	CHEMINEMENTS EXTERIEURS ET SORTIES	ECOMUSEE
6.1 GENERALITES	■ Bandes de guidage de la place de stationnement jusqu'à l'entrée du bâtiment	
6.1 SEUILS ET RESSAULTS	■ Rampe à créer	
6.4	CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES	
6.4 ESCALIERS	■ Mains courantes de chaque côté à poser	
6.4 ESCALIERS	■ Appel à la vigilance en partie haute à poser	
6.4 ESCALIERS	■ Peinture contrastée à faire pour les premières et dernières marches	
6.4 ESCALIERS	■ Mise en place de nez de marches de couleurs contrastées et non glissants	
6.5	CIRCULATION INTERIEURES VERTICALES	
6.5 ESCALIERS	■ Appel à la vigilance en partie haute à poser	
6.5 ESCALIERS	■ Peinture contrastée à faire pour les premières et dernières contremarches	
6.5 ESCALIERS	■ Mise en place de nez de marches de couleurs contrastées et non glissants	
6.8	PORTES, PORTIQUES ET SAS	
6.8 PORTES	■ Porte à régler	
6.8 PORTES	■ Bandes visuelles contrastées à poser sur les portes vitrées	
6.9	DISPOSITIFS D'ACCUEIL, EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE	
6.9 ACCUEIL	■ Mise en place d'un dispositif de sonorisation équipé d'une boucle magnétique	
6.9 ACCUEIL	■ Mise en place d'un panneau d'affichage instantané relayant les informations sonores	
6.12	INFORMATION ET SIGNALISATION	
6.12 INTERIEURS	■ Pose d'un pictogramme signalant la présence d'une boucle à induction magnétique	
6.12 INTERIEURS	■ Pose de pictogrammes pour les sanitaires	

4. SYNTHÈSE FINANCIÈRE PAR ANNÉE -

(Point 5.3.2 du CERFA 15246*01)

(*1) TYPES D'ACTIONS A REALISER

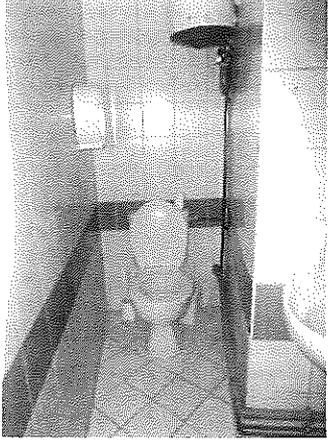
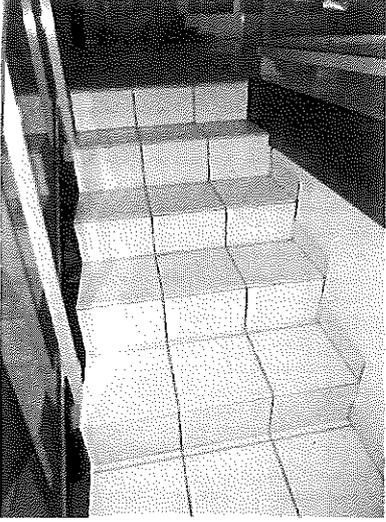
- | | |
|---|---|
| 6.1. Cheminements extérieurs et sorties | 6.9. Dispositifs d'accueil, équipements et dispositifs de commandes |
| 6.2. Places de Stationnement | 6.10. Sanitaires |
| 6.3. Accès aux bâtiments, à l'établissement ou aux locaux ouverts au public | 6.11. Eclairage |
| 6.4. Circulations intérieures horizontales | 6.12. Information et signalisation |
| 6.5. Circulations intérieures verticales | 6.13. Etablissement recevant du public assis |
| 6.6. Tapis, escaliers et plans inclinés mécaniques | 6.14. Etablissement comportant des locaux à sommeil |
| 6.7. Revêtements de sols, murs et plafonds | 6.15. Etablissements avec douches ou cabines |
| 6.8. Portes, portiques et sas | |

1^{ère} PERIODE : 2016-2018

BATIMENT	TYPES DE TRAVAUX A EFFECTUER (*1)	Euros HT (arrondi € >)
ANNEE 1 : 2016		40 375.00
Le grand pré	6.1 / 6.2 / 6.5 / 6.8 / 6.9 / 6.10 / 6.12	11 476.00
Base de loisirs	6.2 / 6.9 / 6.10 / 6.12	2 190.00
Gendarmerie	6.1 / 6.2 / 6.4 / 6.9 / 6.10 / 6.12	19 430.00
Salle polyvalente	6.1 / 6.2 / 6.8 / 6.10 / 6.12	7 279.00
ANNEE 2 : 2017		28 649.00
Camping municipal	6.1 / 6.2 / 6.9 / 6.10	550.00
WC camping	6.1 / 6.2 / 6.8 / 6.10 / 6.12	3 695.00
Ecole	6.1 / 6.2 / 6.3 / 6.4 / 6.5 / 6.8 / 6.10 / 6.12	21 454.00
Salle St Arey	6.1 / 6.8 / 6.12	2 950.00
ANNEE 3 : 2018		39 373.50
Mairie	6.1 / 6.2 / 6.3 / 6.8 / 6.9 / 6.12	1 900.00
Ecomusée	6.1 / 6.4 / 6.5 / 6.8 / 6.9 / 6.12	8 915.00
Aire de jeux	6.1 / 6.2 / 6.10 / 6.12	5 000.00
Maison médicale	6.1 / 6.2 / 6.3 / 6.4 / 6.8 / 6.10 / 6.12	23 558.50
MONTANT GLOBAL DES ESTIMATIONS FINANCIERES INDICATIVES HT		
PERIODE 1:		108 397.50

5. SYNTHÈSE DES DÉROGATIONS À SOLLICITER - (Point 5.5 du CERFA 15246*01)

1^{ère} PÉRIODE : Année 2016

BATIMENT	PHOTOS	Dérogations sollicitée	Motifs
SALLE ST AREY		<p><i>Les dimensions actuelles du sanitaire ne permettent pas de le rendre accessible.</i></p> <p><i>Sanitaire situé entre un mur porteur et une colonne de gaines.</i></p> <p><i>Salle aux dimensions très restreintes ne permettant pas d'accueillir un bloc sanitaire PMR.</i></p>	<p><i>Impossibilité technique</i></p>
ECOMUSEE		<p><i>Le seul accès à l'étage se fait par un escalier.</i></p>	<p><i>Impossibilité technique d'installer un ascenseur sans reprendre toute la structure du bâtiment.</i></p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 février 2016 - 9 h 00 – Point 16 -



Délibération n° 4



L'an deux mille seize, le cinq février, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 29-01-2016

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY (jusqu'au point 3).

Mme Annie HUGUES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : SIVU des pays du Buëch, modification des statuts, délibération prévue

Le SIVU Les Pays du Buëch d'hier et d'aujourd'hui a modifié ses statuts. Il est désormais prévu que pour les communes entre 500 et 1 000 habitants il y ait deux délégués et deux suppléants.

Il convient d'élire les représentants de Rosans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Désigne : Madame Annie HUGUES et Madame Jeannine GENEIX, déléguées

Et Madame Josiane OLIVIER et Madame Chantal BOGET, suppléantes

VOTE : Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 11 - Nombre de suffrages exprimés : 11

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 8.03.2016

Reçu en Préfecture le : 8.03.2016

Publié le : 9.03.2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 février 2016 - 9 h 00 – Point 18 -

05 MARS 2016
Mairie de Rosans

Délibération n° 5

L'an deux mille seize, le cinq février, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 29-01-2016

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY (jusqu'au point 3).

Mme Annie HUGUES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Pastoralisme, création d'une association des communes pastorales

Dominique Gueytte, adjoint, présente les statuts de l'association des communes pastorales de la région PACA. Il propose que la commune adhère à cette association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE les statuts

AUTORISE l'adhésion de la commune à cette association

DESIGNE Dominique GUEYTTE comme délégué

VOTE : Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 11 - Nombre de suffrages exprimés : 11



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

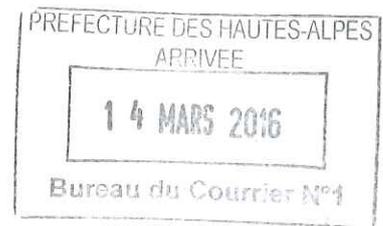
Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 8.03.2016

Reçu en Préfecture le : 8.03.2016

Publié le : 9.03.2016





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 février 2016 - 9 h 00 – Point 8 -

Délibération n° 3

L'an deux mille seize, le cinq février, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 29-01-2016

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY (jusqu'au point 3).

Mme Annie HUGUES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Opération façades-toiture, demande de subvention à la région

Le 12 mai 2015, le conseil municipal avait approuvé le nouveau règlement d'aide aux façades dans le cadre de l'OPAH. Une opération communale d'aide aux façades était en cours jusqu'au 31 décembre 2015. Il convient donc de demander à la région une subvention pour la future opération façades-toitures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE le plan de financement de cette opération soit 19 500 € de budget consacré à cette enveloppe globale de subventions façades-toitures sur trois ans

DEMANDE à la région de financer cette opération à hauteur de 9 750 €

APPROUVE le montant restant à charge de la commune soit 9 750 €

VOTE : Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 11 - Nombre de suffrages exprimés : 11

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 14.03.2016

Reçu en Préfecture le : 14.03.2016

Publié le : 15.03.2016

